

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU MARDI 30 AVRIL 2024**

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le Mardi Trente du mois D'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Madame Liliane MONTOUT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mmes Liliane MONTOUT – Ghylaine JEANNE – M. Jules FRAIR – Mme Wennie MOLIA – M. Emmery BEAUPERTHUY – Mme Marguerite MURAT – M. Marcellin ZAMI – Mmes Nadia CELINI – Jocelyne VIROLAN – M. Sébastien THOMAS – Mme Marie-Renée ADELAÏDE – M. Bonaventure BORDELAIS – Mme France-Enna URBINO – MM. Guy BACLET – Michel HOTIN – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VERITE – M. Jimmy DAMO – Mmes Nina PAULON – Rebecca BELLEVAL – M. Stéphane URIE – Mmes Meggza ALEXIS – Mégane BOURGUIGNON – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN.

**ETAIENT ABSENTS** : MM. Teddy BARBIN (excusé ; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – Louis ANDRE (excusé ; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) – Mmes Nanouchka LOUIS (excusée ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Elodie CLARAC (excusée ; pouvoir donné à M. Stéphane URIE) – MM. David LUTIN – Lucas ALBERI (excusé ; pouvoir donné à Mme Rebecca BELLEVAL).

.....  
**Date d'envoi de la convocation** : 24 avril 2024

**Date d'affichage** : 24 avril 2024

**Nombre de Conseillers municipaux en exercice** : 35

**Nombre de Conseillers présents** : 29

**Absents** : 6

**Procurations** : 5

**Appelés à voter** : 34

**Présidente de séance** : Madame Liliane MONTOUT

**Secrétaires de séance désignées à l'unanimité** : Madame Jocelyne VIROLAN  
.....

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1  
AU BUDGET 2024**

**CM-2024-3S-DAF-16**

**Exposé des motifs**

Des impératifs juridiques, économiques et sociaux, difficiles à prévoir dans leurs conséquences financières, peuvent obliger le conseil municipal à voter des dépenses nouvelles et des recettes correspondantes qui sont dégagées, soit par des recettes nouvelles, soit par des suppressions de crédits antérieurement votées.

L'adoption de décisions modificatives permet l'ouverture de crédits nouveaux en dépenses et en recettes au cours de l'exercice. Faisant partie intégrante du budget, elles doivent être présentées en respectant la maquette réglementaire applicable au budget. Toutefois, le document budgétaire ne doit reproduire que les pages de la maquette impactées par les nouvelles autorisations, y compris les annexes conformément à l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales.

Les décisions modificatives qui peuvent être votées en cours d'année résultent des virements de crédits nécessaires, de l'emploi de recettes non prévues au budget primitif ou de dépenses ou recettes nouvelles à y inscrire.

Ainsi, de nouvelles dépenses et de recettes survenues postérieurement au vote du budget primitif 2024 invitent le Conseil municipal à procéder à la première modification du budget de l'année.

Il s'agit principalement des éléments suivants :

- Prévisions de recettes d'un montant de 1 297 612,98 €
  - 1 004 081,98 € au titre du Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (FRDE) reçu le 15 février 2024 ;
  - 250 000 € au titre du Fonds d'Aide aux Communes de 2023 ;
  - 43 531 € d'indemnisation au titre du Fonds de Secours Outre-Mer (FSOM) correspondant à 35 % des dégâts causés par la tempête Fiona sur la route de Fond BAMBOU ;
- Prévisions de dépenses : 1 297 612,98 €
  - Ajustement des crédits dédiés à la réfection des routes : + 1 297 602,98 €
  - Ajustement des crédits sur des opérations dont le rythme d'avancement a été redéfini : +1 160 000 € (850 000 € pour le projet de modernisation de la Médiathèque ; 270 000 € pour le projet d'aménagement du R+1 de la cuisine centrale ; 140 000 € : Frais d'études).
  - Diminution des crédits de paiement des projets dont le niveau d'avancement entraîne un décalage du calendrier de décaissement : -1 159 990 €

Le projet de décision modificative n°1 s'équilibre pour un montant de 1 297 612, 98 € et se réparti comme suit :

## A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	Montant des crédits ouverts avant DM n°1	Décision modificative n°1	Montant des crédits ouverts après DM n°1
21	21351	OP 16/07 : Rénovation Médiathèque	500 000,00 €	850 000,00 €	1 350 000,00 €
21	21351	OP 16/04 : R+1 cuisine centrale	150 000,00 €	270 000,00 €	420 000,00 €
21	2151	Travaux sur les réseaux	0,00 €	1 297 612,00 €	1 297 612,00 €
20	2031	Frais d'études	0,00 €	140 000,00 €	140 000,00 €
20	2031	OP 18/04 : Aménagement du littoral	300 000,00 €	-270 000,00 €	30 000,00 €
20	2031	OP 21/10 : Rénovation bâtiments communaux	415 000,00 €	-230 000,00 €	185 000,00 €
20	2031	OP 16/01 : Épicerie sociale	125 500,00 €	-100 000,00 €	25 500,00 €
21	21351	OP 21/12 : Rénovation bâtiments communaux (PN)	453 000,00 €	-140 000,00 €	313 000,00 €
21	21351	Travaux dans les bâtiments publics	170 000,00 €	-169 999,02 €	0,98 €
21	21351	OP 21/07 : Travaux d'aménagement équipements de proximité	936 118,00 €	-350 000,00 €	586 118,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>3 049 618,00 €</b>	<b>1 297 612,98 €</b>	<b>4 347 230,98 €</b>

Chapitres	Articles	Libellés	Montant des crédits ouverts avant DM n°1	Décision modificative n°1	Montant des crédits ouverts après DM n°1
13	1321	Subventions	0,00 €	1 047 612,98 €	1 047 612,98 €
13	1323	Subventions		250 000,00 €	250 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>				<b>1 297 612,98 €</b>	<b>1 297 612,98 €</b>

## SYNTHÈSE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2024

SECTIONS	Montant des crédits ouverts avant DM n°1	Décision modificative n°1	Montant des crédits ouverts après DM n°1
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	3 049 618,00 €	<b>1 297 612,98 €</b>	4 447 230,98 €
Recettes	3 049 618,00 €	<b>1 297 612,98 €</b>	4 447 230,98 €
<b>Total Dépenses</b>		<b>1 297 612,98 €</b>	
<b>Total Recettes</b>		<b>1 297 612,98 €</b>	

### Délibéré

**Vu** la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-3 ;

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relative à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** l'arrêté du relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**Vu** la délibération n° CM-2023-9S-DAF-88 du 14 décembre 2023 portant approbation du budget primitif 2024 de la Ville ;

**Considérant** la nécessité de modifier le budget primitif 2024 de la Ville ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité des voix exprimées par : 23 voix pour ; 11 Abstentions**

### DECIDE

**Article 1 :** D'approuver le projet de décision modificative n°1 au budget 2024 de la ville du Gosier, conformément au tableau ci-après :

#### A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	Montant des crédits ouverts avant DM n°1	Décision modificative n°1	Montant des crédits ouverts après DM n°1
21	21351	OP 16/07 : Rénovation Médiathèque	500 000,00 €	850 000,00 €	1 350 000,00 €
21	21351	OP 16/04 : R+1 cuisine centrale	150 000,00 €	270 000,00 €	420 000,00 €
21	2151	Travaux sur les réseaux	0,00 €	1 297 612,00 €	1 297 612,00 €

20	2031	Frais d'études	0,00 €	140 000,00 €	140 000,00 €
20	2031	OP 18/04 : Aménagement du littoral	300 000,00 €	-270 000,00 €	30 000,00 €
20	2031	OP 21/10 : Rénovation bâtiments communaux	415 000,00 €	-230 000,00 €	185 000,00 €
20	2031	OP 16/01 : Épicerie sociale	125 500,00 €	-100 000,00 €	25 500,00 €
21	21351	OP 21/12 : Rénovation bâtiments communaux (PN)	453 000,00 €	-140 000,00 €	313 000,00 €
21	21351	Travaux dans les bâtiments publics	170 000,00 €	-169 999,02 €	0,98 €
21	21351	OP 21/07 : Travaux d'aménagement équipements de proximité	936 118,00 €	-350 000,00 €	586 118,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>3 049 618,00 €</b>	<b>1 297 612,98 €</b>	<b>4 347 230,98 €</b>

Chapitres	Articles	Libellés	Montant des crédits ouverts avant DM n°1	Décision modificative n°1	Montant des crédits ouverts après DM n°1
13	1321	Subventions	0,00 €	1047 612,98 €	1 047 612,98 €
13	1323	Subventions		250 000,00 €	250 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>				<b>1 297 612,98 €</b>	<b>1 297 612,98 €</b>

### SYNTHÈSE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2024

SECTIONS	Montant des crédits ouverts avant DM n°1	Décision modificative n°1	Montant des crédits ouverts après DM n°1
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	3 049 618,00 €	1 297 612,98 €	4 447 230,98 €
Recettes	3 049 618,00 €	1 297 612,98 €	4 447 230,98 €
<b>Total Dépenses</b>		<b>1 297 612,98 €</b>	
<b>Total Recettes</b>		<b>1 297 612,98 €</b>	

**Article 2 :** D'autoriser le maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

**Article 3 :** Le Maire, la Directrice Générale des Services sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution de cette délibération.

Acte rendu exécutoire après  
envoi en Préfecture le

14 MAI 2024

Et publication ou notification  
le

15 MAI 2024

Fait et délibéré à Gosier, le 30 avril 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

La secrétaire de séance

  
- Liliane MONTOUT -  


  
- Jocelyne VIROLAN -

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe (34 Chemin des Bougainvilliers, Cité Guillard, 97100 Basse-Terre, Téléphone : 0590384900 ; Télécopie : 0590819670 ; Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune.*

*Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Qu'elle soit expresse ou implicite, la décision prise pourra être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.*

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Décision modificative n 1 au budget 2024.

Date de transmission de l'acte : 14/05/2024

Date de réception de l'accusé de  
réception : 14/05/2024

Numéro de l'acte : CM20243SDAF16 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20240430-CM20243SDAF16-DE

Date de décision : 30/04/2024

Acte transmis par : Samantha JEANNOT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.1. Budgets et comptes  
7.1.1.2. Autres actes budgétaires (B.A, B.S, D.M et C.A...)